

« **A.I.B.** »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 9 Rue Amable Lozai
76140 LE PETIT-QUEVILLY

818 226 797 RCS ROUEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 17 JUILLET 2026

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **416 517,74 euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	416 517,74 euros
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associé unique, la somme de	313 500,00 euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves », soit	103 017,74 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 313 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 mars 2026	10 000	313 500,00 €	313 500,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Associé Unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6 % de prélèvements sociaux ;
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le

revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 mars 2025	10 000	207 800,00 €	207 800,00 €	/
31 mars 2024	10 000	297 000,00 €	297 000,00 €	/
31 mars 2023	10 000	79 300,00 €	79 300,00 €	/

Certifié conforme
Le Président

Signé par :

8D13DC4CBC444FC...

« **A.I.B.** »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 9 Rue Amable Lozai
76140 LE PETIT-QUEVILLY

818 226 797 RCS ROUEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 17 JUILLET 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **416 517,74 euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	416 517,74 euros
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associé unique, la somme de	313 500,00 euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves », soit	103 017,74 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 313 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 mars 2026	10 000	313 500,00 €	313 500,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Associé Unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6 % de prélèvements sociaux ;
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le

revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 mars 2025	10 000	207 800,00 €	207 800,00 €	/
31 mars 2024	10 000	297 000,00 €	297 000,00 €	/
31 mars 2023	10 000	79 300,00 €	79 300,00 €	/

Certifié conforme
Le Président

Signé par :

8D13DC4CBC444FC...

Désignation de l'entreprise :SAS A. I. B

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise9 Rue Amable Lozai76140 LE PETIT QUEVILLY

Durée de l'exercice précédent*12

Número SIRET*81822679700012

Néant☐*

				Exercice N clos le,131032026		N-1131032025				
		Brut1		Amortissements, provisions2		Net3		Net4		
Capital souscrit non appeléTOTAL (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
	Fonds commercial	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK						
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	15702	AS	10162	5540	7761			
	Autres immobilisations corporelles	AT	121601	AU	56536	65065	78998			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW						
	Participations	CS		CT						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH	5552	BI		5552	5552			
	TOTAL (II)	BJ	142855	BK	66698	76157	92311			
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	14816	BM		14816	13856		
		En cours de production de biens	BN		BO					
En cours de production de services		BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis		BR		BS						
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	58763	BW		58763	697			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1095096	BY	83367	1011729	1142950			
Autres créances (3)		BZ	78279	CA		78279	134205			
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC						
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	160000	CE		160000	80000		
	Disponibilités	CF	674466	CG		674466	473718			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	38187	CI		38187	42892			
	TOTAL (III)	CJ	2119606	CK	83367	2036239	1888317			
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt(IV)	CW	CERTIFIE	Signé par :Frédéric SIMONNEAU					
		Primes de remboursement des emprunts(V)	CM	CONFORME	8D13DC4CBC444FC...					
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation(VI)	CN							
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2262461	IA	150065	2112396	1980628		
	Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	5552	(3) Part à plus d'un an :	CR		
	Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A . I . B										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100...000.....)									DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...									DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)								DC				
	Réserve légale (3)									DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles									DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)								DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)								DG	822 816	722 817		
	Report à nouveau									DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)									DI	416 518	307 799	
	Subventions d'investissement									DJ			
	Provisions réglementées *									DK			
	TOTAL (I)									DL	1 349 333	1 140 616	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs									DM		
Avances conditionnées									DN				
TOTAL (II)									DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques									DP			
	Provisions pour charges									DQ			
	TOTAL (III)									DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles									DS			
	Autres emprunts obligataires									DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)									DU	42 555	60 658	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)								DV				
	Instruments financiers à terme									D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									DW	21 526	40 056	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés									DX	167 855	305 301	
	Dettes fiscales et sociales									DY	512 700	429 449	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés									DZ			
	Autres dettes									EA	18 425	4 547	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)									EB			
	TOTAL (IV)									EC	763 062	840 012	
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)									ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)										EE	2 112 396	1 980 628	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital								1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)					1C				
				Ecart de réévaluation libre					1D				
				Réserve de réévaluation (1976)					1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *								EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an								EG	739 342	797 639	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP								EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.L.B										Néant		*
		Exercice N						Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC						
	Production vendue	Biens*	FD		FE		FF					
			Services*	FG	2 727 602	FH		FI	2 727 602	2 707 120		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 727 602	FK		FL	2 727 602	2 707 120				
	Production stockée*					FM						
	Production immobilisée*					FN						
	Subventions d'exploitation					FO						
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	17 133					
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	5 000					
	Autres produits (1) (11)					FQ	55		87			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	2 749 791		2 707 207		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS					
	Variation de stock (marchandises)*						FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	823 898		909 818		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(959)		(3 821)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	468 016		678 901		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	23 304		13 701		
	Salaires et traitements*						FY	522 432		419 949		
	Cotisations sociales (10)						FZ	294 340		248 425		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)				GA	22 317		17 388		
			- dotations aux dépréciations				GB					
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC	31 072		17 133	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	3 277				
	Autres charges (12)						GE	22 543		5 162		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	2 210 239		2 306 655		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	539 552		400 552		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	2 080		1 589		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL					
	Reprises sur dépréciations						GM					
	Différences positives de change						GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO					
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	2 080		1 589			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 758		2 877		
	Différences négatives de change						GS					
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	Signé par : Frédéric SIMONNEAU				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	0049864986444FC...				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	2 758		2 877		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(678)		(1 288)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	538 874		399 264			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A . I . B										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
		Produits exceptionnels (7) (VII)								HD		9 583	
		Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)								HH	(14 100)	90	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	14 100	9 493	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	136 456	100 959	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 751 871	2 718 380	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 335 353	2 410 581	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	416 518	307 799	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A11		dont cotisations Madelin		A10					
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Solde provisions pénalités marchés											14 100	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/03/2026

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -
(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	15 702			15 702
Installations générales, agencements, aménagements divers	38 785	972		39 758
Matériel de transport	78 752	8 468	8 365	78 856
Matériel de bureau et matériel informatique	2 987			2 987
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	5 552			5 552
TOTAL	141 779	9 440	8 365	142 855

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	7 941	2 221		10 162
Installations générales, agencements, aménagements divers	24 433	3 920		28 353
Matériel de transport	14 387	15 981	5 088	25 281
Matériel de bureau et matériel informatique	2 707	195		2 902
TOTAL	49 468	22 317	5 088	66 698

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	6 9 4 2 8	3 1 0 7 2	1 7 1 3 3	8 3 3 6 7
TOTAL	6 9 4 2 8	3 1 0 7 2	1 7 1 3 3	8 3 3 6 7

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements			9 7 2		
Matériel de transport			8 4 6 8		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			9 4 4 0		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport			8 3 6 5		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			8 3 6 5		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels		2 221		
Installations générales, agencements		3 920		
Matériel de transport		15 981		
Matériel de bureau et matériel informatique		195		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		22 317		

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Ventilation des diminutions			
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport		5 088	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		5 088	

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -
(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements - Matières premières	14 816	13 856	959	
TOTAL I	14 816	13 856	959	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Dépréciations des stocks et en-cours

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Dépréciation créances douteuses: 83.367€

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	5 552	5 552	
Créances de l'actif immobilisé	5 552	5 552	
Clients douteux ou litigieux	73 829	73 829	
Autres créances clients	1 021 267	1 021 267	
Personnel et comptes rattachés	45	45	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 070	2 070	
Taxe sur la valeur ajoutée	75 550	75 550	
Débiteurs divers	615	615	
Créances de l'actif circulant	1 173 375	1 173 375	
Charges constatées d'avance	38 187	38 187	
TOTAL	1 217 114	1 217 114	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
actions	10 . 00	10 000			10 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	10 000	10 . 00	
TOTAL	10 000		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	100 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	10 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	722 817	99 999		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	307 799		207 800	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	1 140 616	99 999	207 800	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				10 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				822 816
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				416 518
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				1 349 333

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 8 2	1 8 2		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 2 3 7 3	1 8 6 5 3	2 3 7 2 0	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 6 7 8 5 5	1 6 7 8 5 5		
Personnel et comptes rattachés	8 2 1 9 9	8 2 1 9 9		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 8 4 9 6	8 8 4 9 6		
Impôts sur les bénéfices	3 5 4 9 6	3 5 4 9 6		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 0 4 7 7 6	3 0 4 7 7 6		
Autres impôts taxes et assimilés	1 7 3 3	1 7 3 3		
Groupe et associés	9 8 8	9 8 8		
Autres dettes	1 7 4 3 8	1 7 4 3 8		
TOTAL	7 4 1 5 3 6	7 1 7 8 1 6	2 3 7 2 0	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 7 9 9 7			

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **12 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

SIMONNEAU Frédéric